



elus.insoumis.occitanie@gmail.com
www.insoumisoccitanie.fr

Conseil régional Occitanie Assemblée plénière du 19 décembre 2019

**Les propositions de Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys,
élu.e.s de la France Insoumise**

Les amendements budgétaires soumis au vote de l'Assemblée régionale :

Pour soutenir le service public d'éducation

Amendement 1 : Recruter 300 Agents Régionaux des lycées pour répondre aux besoins

Amendement 2 : Respecter la laïcité et faire le choix du service public

Pour stopper les Grands Projets de destruction écologique

Amendement 3 : Appliquer un moratoire sur les travaux d'extension à Port-La-Nouvelle

Amendement 4 : Aménager la ligne existante entre Toulouse et Bordeaux

Pour choisir la transition écologique

Amendement 5 : Soutenir la relocalisation de l'économie plutôt que les grands groupes

Amendement 6 : Encourager le retour en gestion publique de l'eau

Amendement 7 : Un soutien plus fort à l'agriculture Bio

Agir pour la culture et les associations

Amendement 8: Renforcer et rendre plus égalitaire le soutien aux arts et à la culture

Amendement 9 : Soutenir l'emploi associatif

Les vœux soumis au vote de l'Assemblée régionale :

Vœu 1 : Le gouvernement doit renoncer à son projet de «Système universel de retraites par points »

Vœu 2 : « Des moyens financiers pour répondre aux besoins des populations et aux enjeux écologiques »

Vœu 3 : « Un vrai débat national pour l'école »

Rapport 2019/AP-DEC/01 – Budget Primitif 2020

Amendement 1 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu.e.s de la France Insoumise

Procéder au recrutement d'Agents Régionaux des Lycées pour répondre à l'urgence

Exposé des motifs :

Nos lycées ont un besoin urgent en matière de recrutement d'Agents Régionaux des Lycées. Nos lycées d'Occitanie accueilleront près de 10 000 élèves supplémentaires d'ici la rentrée prochaine, nécessitant de nouvelles conditions d'accueil. Une étude devra préciser le nombre nécessaire qui s'évalue à environ 300 ARL supplémentaires dès 2020, soit un coût de 8 millions d'euros.

Commission 5 : Éducation, Jeunesse

- Affecter la somme de 8 000 000 d'euros supplémentaires en fonctionnement à la ligne «Équipement et Fonctionnement des établissements d'enseignement » pour le recrutement d'Agents Régionaux des Lycées

L'équilibre financier du budget est modifié comme suit:

Section de Fonctionnement

Chapitre 932 Enseignement

Dépenses : 323 289 626,75

Total : 2 189 070 214,88

Chapitre 926 Transfert entre les sections

Dépenses : 650 340 277,63

Recettes : 275 270 492,51

Autofinancement dégagé : - 375 069 785,12

Section d'Investissement

Chapitre 923 Dettes et autres opérations financières

Recettes : 628 400 000,00

Total : 1 058 950 000,00

Chapitre 926 Transfert entre les sections

Dépenses : 275 270 492,51

Recettes : 650 340 277,63

Autofinancement dégagé : 375 069 785,12

Rapport 2019/AP-DEC/01 – Budget Primitif 2020

Amendement 2 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu.e.s de la France Insoumise

Priorité au Service public d'Éducation

Exposé des motifs :

La loi ne prévoit pas de budgets des Conseils régionaux concernant les dépenses d'investissement des lycées privés mais uniquement une aide forfaitaire en fonctionnement. Aussi, la collectivité assurera pleinement ses obligations en matière de fonctionnement des lycées privés sous contrat (23,949 M d'euros en fonctionnement). Il n'y a donc pas de raison d'aller au-delà de ce qu'impose la loi. Attachée au principe de laïcité, notre Région décide de réaffecter les crédits d'investissements aux lycées privés concernés vers l'investissement en soutien aux conditions d'étude et de travail dans les lycées publics.

Chapitre 902: Enseignement – Commission Education Jeunesse

Article 23 « lycées privés » : Retirer les 6 800 000 euros en investissement

Article 22 « lycées publics » : Affecter la même somme de 6 800 000 en investissement

Rapport 2019/AP-DEC/01 – Budget Primitif 2020

Amendement 3 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu.e.s de la France Insoumise

Un moratoire sur l'extension du port de Port-La-Nouvelle

Exposé des motifs: Cet amendement budgétaire a pour objet d'engager un moratoire immédiat sur les travaux d'extension du port de Port-La-Nouvelle. En effet, ce projet démesuré est destructeur pour l'environnement et ignore l'impératif climatique.

Sur le plan économique, la Région se base sur un doublement des importations d'hydrocarbures pour passer à 1 800 000 tonnes. Cette perspective est jugée illusoire par les pétroliers eux-mêmes et ne tient pas compte de l'inéluctable et nécessaire diminution des énergies carbonées. Le projet se fonde aussi sur une perspective farfelue d'exportation de 1,1 millions de tonne de blé dur. Pourtant, cette production ne cesse de baisser par suite de la réduction des surfaces cultivées. Le projet prévoit l'extraction et le déplacement de 11 millions de m³ de sable et sédiments avec destruction de fonds marins et menaces pour la plage de la Vieille Nouvelle. Sur le plan budgétaire, la première tranche qui s'engage était annoncée à 230 millions d'euros mais présente déjà de nombreux surcoûts. Avec les tranches 2 et 3, le budget pourrait approcher les 500 millions d'euros.

Quant au projet de montage de 8 éoliennes offshore, le Port pourrait être adapté à cette activité sans engager l'extension démentielle projetée et notamment la partie Nord de la digue Nord, de plus d'un kilomètre, destinée aux pétroliers.

Il s'agit donc d'engager un moratoire immédiat sur les travaux, la reprise du dialogue avec la population de Port-La-Nouvelle et les élu.e.s de la région Occitanie afin de définir un projet alternatif pour le port, au regard des exigences écologiques, sociales et économiques de notre époque. Des pistes peuvent d'ores et déjà être envisagées : recyclage des bateaux, recherche et ingénierie pour des bateaux de nouvelle génération à énergie positive, utilisation des ressources « coquilles » pour des peintures et matériaux, énergie de la mer.

Chapitre 908 - Transports

Article 86 - Infrastructures portuaires et aéroportuaires :

Retirer la somme de 30 millions d'euros

L'équilibre financier de la section d'Investissement du budget est modifié comme suit:

Section d'Investissement – Dépenses

Article 86 – Infrastructures portuaires et aéroportuaires : 50 193 799,10

Chapitre 908 – Transports : 219 104 978,36

Total des dépenses: 1 404 019 785,12

Section d'Investissement – Recettes

Chapitre 923 – Dettes et autres opérations financières : 590 400 000,00

Total des recettes : 1 020 950 000,00

Rapport 2019/AP-DEC/01 – Budget Primitif 2020

Amendement 4 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu.e.s de la France Insoumise

Améliorer et moderniser la liaison rapide Toulouse-Paris via Bordeaux

Rapport de présentation

Page 43 – Remplacer le paragraphe «En 2020, une nouvelle phase ... réseau existant. » par :

« En 2020, afin d'améliorer la liaison rapide Toulouse-Paris via Bordeaux, il s'agit de concilier les impératifs de rapidité, de respect de l'environnement et du coût supportable pour les collectivités et l'état.

2020 sera une année importante pour concrétiser l'aménagement et la modernisation de la ligne existante entre Toulouse et Bordeaux. »

Rapport 2019/AP-DEC/01 – Budget Primitif 2020

Amendement 5 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu.e.s de la France Insoumise

Priorité à l'économie de proximité et à l'économie sociale et solidaire

Exposé des motifs :

Les interventions de la Région en soutien aux entreprises doivent être conditionnées à des critères sociaux et écologiques. D'autre part, les 45 millions d'euros accordés aux entreprises en CICE sans aucune contrepartie, devraient faire l'objet d'un bilan en Région. Certaines entreprises n'ont pas besoin d'aides publiques pour mener à bien leurs projets de développement. Enfin, les logiques de la seule compétition économique, des pôles de compétitivité et de la priorité à l'exportation ne sont pas adaptées aux défis de notre temps qui sont ceux de l'emploi, de la transition écologique et de la relocalisation de l'activité. C'est pourquoi cet amendement propose de ré-orienter 4 millions d'euros vers des activités économiques locales, créatrices d'emplois et non émettrices de « dette écologique ». C'est notamment le cas des entreprises de l'économie de proximité, des circuits courts et de l'économie sociale et solidaire. C'est faire ainsi le pari d'engager un choix clair vers la création d'emplois à forte utilité sociale, écologiques et non délocalisables.

Section d'investissement Chapitre 909 - Action économique

Commission 9 – Industrie et services aux entreprises :

– Retirer la somme de 3 000 000 euros en AP et CP sur la ligne « Développement et Innovation »

Commission 15 - Économie de proximité :

– Affecter la somme de 1 000 000 euros supplémentaires en AP et en CP sur la ligne « Développement en Innovation »

- Affecter la somme de 1 000 000 euros supplémentaires en AP et en CP sur la ligne « Économie de proximité »

- Affecter la somme de 1 000 000 euros supplémentaires en AP et en CP sur la ligne « Economie sociale et solidaire »

Section de fonctionnement Chapitre 939 – Action économique

Commission 9 – Industrie et services aux entreprises

– Retirer la somme de 1 000 000 euros en AE et en CP sur la ligne « Développement et Innovation »

Commission 15 – Économie de proximité

- Affecter la somme de 500 000 euros supplémentaires sur la ligne « Economie de proximité »

– Affecter la somme de 500 000 euros supplémentaires sur la ligne « Économie sociale et solidaire

–

Rapport 2019/AP-DEC/01 – Budget Primitif 2019

Amendement 6 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu.e.s de la France Insoumise

Soutien à la gestion publique de l'eau et de l'assainissement

Exposé des motifs :

L'eau est un bien commun et un droit humain. La Région doit contribuer à la promotion d'une gestion démocratique de l'eau, ainsi qu'à la préservation de cette ressource. Les régies publiques de l'eau permettent une appropriation démocratique de ce bien commun, la mise en place de tarifications sociales et écologiques ciblant les mésusages et assurant la gratuité des m³ nécessaires à la vie, la rénovation des réseaux afin d'éviter les fuites. C'est pourquoi nous devons encourager ce mode de gestion. Cette ligne budgétaire nouvelle permettra de disposer de moyens pour mettre en place une démarche régionale qui accompagnera les collectivités locales dans des démarches de retour en régie publique de l'eau. Pour la première année, le recrutement d'un ingénieur réseaux et d'un attaché finances pourraient assurer des missions gratuites pour accompagner les collectivités dans leurs études préalables de retour en régie.

Chapitre 939 – Action économique

Article 4 – Industrie

Retirer la somme de 100 000 euros

Chapitre 937 – Environnement

Il est créé un dispositif supplémentaire intitulé « Mode de gestion publique de l'eau et de l'assainissement » d'un montant de 100 000 euros.

Rapport 2019/AP-DEC/01 – Budget Primitif 2020

Amendement 7 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu.e.s de la France Insoumise

Un soutien plus fort à l'agriculture Bio

Exposé des motifs :

La Région Occitanie est souvent présentée comme la première région bio de France. Afin que cette réalité perdure et progresse pour une agriculture de demain soucieuse de l'environnement, et au vu des enjeux que s'est fixée la Région en ce qui concerne l'amélioration de la restauration scolaire par le biais des produits bio et/ou locaux de qualité, il est nécessaire d'aider et d'accompagner davantage les filières bio de notre territoire régional (installation, regroupements d'agriculteurs-riceuses bio, formation etc...). Nous proposons de retirer 2 millions d'euros en investissement et un million d'euros en fonctionnement aux aides aux grandes entreprises pour les affecter à l'augmentation de la ligne Agriculture biologique et aller beaucoup plus loin dans son accompagnement. Au-delà de la volonté de favoriser l'approvisionnement des cantines des lycées en produits de l'agriculture biologique, il est nécessaire de l'inscrire budgétairement.

Fonctionnement

Chapitre 939

Retirer 1 000 000 d'euros à l'article 4 « Industrie » et les affecter à l'article 3 « Agriculture » pour financer la ligne Agriculture biologique.

Investissement

Chapitre 909

Retirer 2 000 000 d'euros à l'article 4 « Industrie » pour les affecter à l'article 3 « Agriculture » pour financer la ligne Agriculture biologique.

Rapport 2019/AP-DEC/01 – Budget Primitif 2020

Amendement 8 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu.e.s de la France Insoumise

Renforcer et rendre plus égalitaire le soutien aux arts et à la culture

Exposé des motifs :

Les interventions du conseil régional dans les domaines des arts, de la culture et des spectacles vivants festivals doivent s'harmoniser par le haut et assurer un traitement équitable des structures y compris au sein de notre Région. Par ailleurs, ces secteurs souffrent de difficultés grandissantes sous l'effet des restrictions de crédits publics. Pourtant, ils concourent à l'émancipation des individus et à l'économie régionale. Cet amendement permet d'engager de nouvelles actions de soutien aux acteurs culturels concernés.

Chapitre 933 – article 12 : activités culturelles et artistiques

Affecter la somme de 2 000 000 d'euros supplémentaires à l'article « activités culturelles et artistiques ».

Chapitre 939 – article 4 : Industrie

Retirer la somme de 2 000 000 d'euros à la ligne budgétaire «Ad'occ »

Rapport 2019/AP-DEC/01 – Budget Primitif 2020

Amendement 9 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu.e.s de la France Insoumise

Soutien à l'emploi associatif

Exposé des motifs :

Les structures associatives et leurs missions (sociales, culturelles, d'éducation populaire...) sont mises en difficulté par les politiques d'austérité. Au désengagement de l'Etat s'ajoute la diminution des moyens des collectivités territoriales sans que la loi NOTRE n'ait clarifié la situation. Plusieurs rapports chiffrent à plus de 40 000 les suppressions d'emplois dans les associations. Notre Région doit mettre en place un dispositif permettant l'accompagnement pluriannuel de structures associatives d'intérêt général ainsi qu'une aide à la pérennisation d'emplois associatifs et à la création d'emplois associatifs. Elle devra entre autre veiller à répondre à des besoins spécifiques à l'échelle des bassins de vie.

Chapitre 934 :

Inscription de 2 000 000 d'euros sur une ligne budgétaire intitulée « Vie associative »

L'équilibre financier du budget est modifié comme suit :

Section de Fonctionnement

Chapitre 934

Dépenses : 6 040 000,00

Total : 2 183 070 214,88

Chapitre 926 Transfert entre les sections

Dépenses : 656 340 277,63

Recettes : 275 270 492,51

Autofinancement dégagé : - 381 069 785,12

Section d'Investissement

Chapitre 923 Dettes et autres opérations financières

Recettes : 622 400 000,00

Total : 1 052 950 000,00

Chapitre 926 Transfert entre les sections

Dépenses : 275 270 492,51

Recettes : 656 340 277,63

Autofinancement dégagé : 381 069 785,12

Le gouvernement doit renoncer au projet de « Système universel de retraites par points »

Vœu 1 déposé par Myriam Martin, Jean Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu-e-s de la France Insoumise et présenté par Guilhem Serieys

La Région Occitanie est directement concernée par le projet de réforme gouvernemental qui entend mettre en place un « système universel de retraites par points » avec des « droits » calculés sur l'ensemble de la carrière. Le premier acte serait le démantèlement des régimes particuliers. L'Assemblée plénière du Conseil régional s'inquiète notamment du risque pour les caisses de retraite CNRACL et de l'IRCANTEC et des conséquences de la réforme pour les 6600 agents régionaux d'Occitanie et plus largement pour tous les salariés de la Fonction Publique Territoriale.

Avec le système « par points », ce serait la fin de la retraite calculée en trimestres et des mécanismes de solidarité. Aujourd'hui, 93 % des 16 millions de retraités bénéficient d'au moins un dispositif de solidarité. Avec les points, les pensions vont chuter : en lieu et place des 25 meilleures années (secteur privé) ou des 6 derniers mois (Fonction publique) actuellement, les pensions vont être calculées sur toute la carrière. Les femmes, qui sont payées en moyenne 20% de moins que les hommes et subissent plus de temps partiel, seront doublement pénalisées.

Ce système par « points » est injuste. Il est destiné à faire des économies sur le dos des salariés, malgré ce que martèle le gouvernement, en accélérant la baisse de leur pension, et en reculant l'âge d'accès à une retraite pleine et entière, avec un âge réel de la retraite repoussé à 64 ans.

Loin de garantir justice sociale et une amélioration du système, ce projet prend le risque d'une déstabilisation profonde du modèle social français et d'un effondrement du niveau des pensions versées aux retraité-e-s de notre pays. Il n'existe pas un seul pays où le passage à une retraite à points, ne s'est pas traduit par un appauvrissement de ses ancien-ne-s et par un transfert vers des formes de capitalisations, ce qui accentue encore les inégalités.

C'est pourquoi les élu-e-s de la région Occitanie réuni-e-s en assemblée plénière, demandent au président et au gouvernement de renoncer à cette réforme destructrice et d'ouvrir de véritables négociations pour améliorer le système existant en faveur de toutes et tous.

Des moyens financiers pour répondre aux besoins des populations et aux enjeux écologiques

Vœu 2 déposé par Myriam Martin, Jean-Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu-e-s de la France Insoumise et présenté par Jean-Christophe Sellin

L'Assemblée plénière du conseil régional Occitanie exprime sa vive inquiétude concernant la situation préoccupante des ressources pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Cette politique d'austérité budgétaire s'applique à tous les secteurs collectifs de la société, des services publics aux collectivités locales. Le gouvernement amplifie les tendances précédentes pour organiser encore davantage l'affaiblissement des ressources de l'Etat; l'austérité s'installant comme outil systémique d'entrave à la redistribution sociale.

Les régions sont confrontées ces dernières années, à une dégradation rapide de leur situation financière, conséquence des contre- réformes: loi sur finances locales de 2010, loi de modernisation de l'action publique territoriale de 2013 et loi Notre de 2015.

Le total des concours financiers de l'État est passé de 58,2 milliards d'euros en 2013 à 47,1 milliards en 2017, soit une baisse de 19%.

Pour la région Occitanie, la DGF a été en 2017 inférieure de 135 millions d'euros par rapport en 2013. Au-delà du manque à gagner cumulé d'au moins 300 millions d'euros sur cette période pour la Région Occitanie, ce sont, au moins, 7 milliards d'euros qui manquent cruellement à toutes les collectivités de notre région (communes, intercommunalités et départements) en additionnant les baisses de dotations de l'Etat, la non-compensation des charges par rapport aux missions et la non-compensation des ressources par rapport à la modification des contributions et taxes locales.

Les difficultés pour les collectivités locales ne s'arrêtent pas là. Avec le pouvoir Macron, le contexte des finances locales a changé, avec mise en place d'un dispositif contraignant de plafonnement des dépenses réelles de fonctionnement pour les 322 plus grandes collectivités territoriales. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 dans ses articles 13 et 29, exige « des collectivités territoriales une contribution de 13 Milliards € à l'effort national afin de réduire le déficit public et de maîtriser la dépense publique ». Cet effort demandé par le gouvernement se rajoute ceux déjà consentis ces dernières années et décrits ci-dessus.

9,3 % : c'est le poids des collectivités locales dans la dette publique française Cette réalité, stable depuis plusieurs années, n'a pas dissuadé le gouvernement d'imposer aux collectivités qu'elles contribuent encore à la réduction du déficit public !

La région Occitanie est une grande région où la pression démographique est importante et croissante. Les spécificités régionales (taille des régions, importance des zones rurales, nombre d'habitant-e-s, revenus moyens, etc.) doivent être intégrées dans le calcul des dotations.

Les élu-e-s de la région Occitanie réuni-e-s en assemblée plénière jeudi 19 décembre 2019, exige du gouvernement qu'il donne les moyens financiers aux régions pour répondre aux besoins des populations et aux enjeux écologiques.

Un vrai débat national pour l'école

Vœu 3 déposé par Myriam Martin, Jean Christophe Sellin et Guilhem Serieys, élu-e-s de la France Insoumise et présenté par Myriam Martin

La compétence lycée est une des compétences majeures des régions. La région Occitanie a fait de cette compétence une priorité en faveur des élèves et de leurs familles : gratuité des manuels et des premiers équipements pour les élèves, souci d'égalité, plan d'investissement pour rénover et construire de nouveaux établissements, vers la gratuité des transports scolaires, etc.

Or les réformes Blanquer pour les lycées et les LP, appliquées dès la rentrée de septembre 2019 révèlent déjà les effets négatifs que l'on dénonçait avant sa mise en application : inégalité de traitement entre élèves suivant le lieu d'implantation géographique du lycée et du lieu d'habitation des élèves, évaluations permanente dans un but de compétition exacerbée, concurrence entre élèves dès la classe de seconde avec au final, en terminale, le couperet parcoursup sélectionnant de manière arbitraire et opaque les demandes des élèves, sans compter l'impréparation qui laisse présager des évaluations en janvier (comptant pour le bac) se déroulant dans des conditions catastrophiques.

Comment en est-on arrivé là ?

La massification de l'école ne s'est traduite que temporairement par une démocratisation de cette dernière. La conjoncture de politiques libérales agressives (avec la marchandisation de l'école), de la baisse des moyens, de la dévalorisation du métier d'enseignant-e a conduit à altérer le rôle de l'école.

Le rôle de l'école n'est plus interrogé que dans le cadre de son intégration à la logique du marché.

L'idée même d'émancipation a disparu. C'est pourtant bien l'émancipation qui doit guider tout projet pour l'éducation ! Une école pour tous et toutes, lieu de l'apprentissage des savoirs et de leur réappropriation, lieu où doivent se construire les citoyen-n-e-s de demain !

Pour retrouver ces chemins là qui font du service public d'éducation à la fois un bien commun et un droit inaliénable, il nous faut opposer aux politiques actuelles une alternative pour l'école.

Le 3 décembre 2019 ont été publiés les résultats de l'édition 2018 du Programme international de suivi des acquis des élèves (PISA), évaluation scolaire internationale lancée à la fin des années 1990 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Cette enquête présente cependant des limites, le "classement" est, comme toujours, tellement serré (sauf aux extrémités) qu'il revient à juger de l'excellence de l'un et de la nullité de l'autre pour un écart qui correspond à 0,5 point sur 20, la méthode et les outils utilisés pour ces évaluations sont contestés par de nombreux-ses chercheurs-ses ces dernières années.

Un des intérêts de Pisa cependant est la documentation sérieuse des inégalités persistantes (relativement à des pays comparables) des résultats en France, révélant une fois de plus que les résultats scolaires ont à voir avec les inégalités socio-culturelles.

Les écueils des politiques éducatives doivent nous inciter à réfléchir à l'école que nous voulons pour tous les élèves !

Il est temps d'exiger que s'ouvre un vrai débat national pour l'école, sans tabou.

Si on veut lutter pour une école accessible à tous et à toutes deux sujets doivent être abordés :

pour lutter contre les inégalités socio-culturelles qui font qu'aujourd'hui l'école reproduit en son sein les rapports de classe il est nécessaire de reposer la question d'un grand service public d'éducation unique. Tout comme il est nécessaire de repenser la carte scolaire afin que la mixité sociale soit la règle au sein de tous les établissements.

C'est pourquoi les élu-e-s de la région Occitanie, inquiet-e-s du devenir de l'école, souhaitent interpeller le ministre de l'éducation et le gouvernement actuel sur les sujets cités ci-dessus (une école de l'émancipation pour tous et toutes, un grand service public d'éducation unifié, une remise à plat de la carte scolaire dans le sens de la mixité sociale, des moyens à la hauteur pour l'éducation, une revalorisation du métier d'enseignant-e) dans le but d'organiser de véritables états généraux ou débat national avec l'ensemble des acteurs et actrices de l'éducation, avec le souci de renouer un dialogue totalement rompu.